

# FAQ sur la Note d'interprétation sur les normes d'éthique pour le personnel ministériel et le statut vaccinal contre la COVID-19



## Contexte

La COVID-19 est une maladie respiratoire aiguë causée par le coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère (SARS-CoV-2).

L'Église Unie du Canada reconnaît que le personnel ministériel, dans le cadre de son ministère, peut être exposé à un risque d'infection, et que de nombreuses personnes auxquelles le personnel ministériel fournit des soins pastoraux sont susceptibles d'être infectées par la COVID-19 et d'en subir de graves conséquences.

Les autorités de santé publique ont confirmé que les vaccins contre la COVID-19 réduisent la probabilité qu'une personne qui contracte le virus présente les symptômes les plus graves de la maladie.

Dans ce contexte, la présente Position en matière de vaccination du personnel ministériel vise à inciter un maximum de membres de l'ordre ministériel à se faire vacciner contre la COVID-19.

## Pourquoi le Bureau de la vocation produit-il cette note d'interprétation?

Au moment où l'Église dans son ensemble continue de réagir à la pandémie de COVID-19, le Bureau de la vocation, dans les limites de sa compétence, a établi une attente pour tout le personnel ministériel actif qui s'ajoute aux recommandations émises par les conseils régionaux et aux règlements adoptés par certaines communautés de foi. Il s'agit d'un outil supplémentaire pour soutenir la fidélité et l'efficacité dans la pratique du ministère. Notre collaboration vise à assurer la sécurité du personnel ministériel et de leurs ministères.

## Quelles personnes le terme *personnel ministériel* désigne-t-il?

Le terme général *personnel ministériel* fait référence aux membres de l'ordre ministériel, aux agentes et agents pastoraux laïques, aux candidates et candidats nommés en poste, aux diacres et aux pasteures et pasteurs suppléants. (*Le Manuel C.1*)

## Que se passera-t-il à présent si je n'ai pas reçu de vaccin?

Le Bureau de la vocation traitera toute inquiétude exprimée concernant votre statut de personne non vaccinée comme une violation potentielle d'une norme d'éthique.

Cette mesure serait idéalement la dernière étape d'une série de discussions en privé sur cette question, dont la première se ferait probablement avec votre Comité du ministère et du personnel (CMP). La question pourrait être ensuite soumise au personnel de votre conseil régional. Enfin, elle pourrait être portée à l'attention du Bureau de la vocation. Selon votre type de ministère, la nécessité d'être entièrement vacciné contre la COVID-19 peut constituer une

exigence professionnelle légitime. En tant que leaders, les membres du personnel ministériel doivent donner l'exemple dans nos communautés en se faisant entièrement vacciner.

**Le Bureau de la vocation tiendra-t-il compte des raisons pour lesquelles je n'ai pas reçu de vaccin dans le traitement d'une inquiétude concernant mon statut de personne non vaccinée?**

Oui, si une inquiétude concernant le fait qu'un membre du personnel ministériel n'est pas vacciné est communiquée au Bureau de la vocation, l'enquête qui s'ensuit, comme d'habitude, tiendra compte du contexte du ministère.

**Puis-je accepter d'effectuer régulièrement des tests de détection des antigènes de la COVID-19, à mes frais, au lieu de me faire vacciner?**

C'est une question que vous pouvez aborder avec votre comité MP. Si votre communauté de foi et vous avez convenu de stratégies acceptables pour assurer votre sécurité et celle des membres de la communauté, le Bureau de la vocation tiendra compte de ces stratégies si une inquiétude concernant votre statut vaccinal lui est soumise.

Selon les règlements locaux en santé publique en vigueur, le personnel ministériel peut être tenu d'être entièrement vacciné pour entrer dans des établissements de soins de courte durée, des foyers de soins de longue durée et d'autres établissements. Dans ces cas, un test de détection des antigènes peut ne pas être suffisant pour vous permettre d'exercer les fonctions du ministère dans ces établissements.

**Que se passe-t-il si je ne peux pas recevoir le vaccin pour une raison médicale?**

Si vous ne pouvez pas recevoir le vaccin pour une raison médicale, confirmée par votre médecin traitant, vous n'avez pas à respecter cette position en matière de vaccination. Dans ce cas, votre comité MP s'engagera dans un processus d'adaptation avec vous pour explorer les façons de continuer à exercer vos fonctions ministérielles pendant cette pandémie, ce qui peut comporter, parmi d'autres mesures, de passer régulièrement des tests de détection des antigènes de la COVID-19 pour votre protection et celle des fidèles.

**Que se passe-t-il si j'ai une exemption pour des motifs religieux?**

Le personnel ministériel de l'Église Unie n'est pas admissible à l'exemption de cette position en matière de vaccination pour des motifs religieux.

L'Église Unie soutient la vaccination comme moyen de mettre fin à la pandémie de COVID-19. Comme le souligne le contexte théologique de la note d'interprétation, être entièrement vacciné contre la COVID-19 permet concrètement de se conformer au commandement de Jésus d'aimer son prochain.

La note d'interprétation est conforme aux messages du modérateur en faveur de la vaccination. Elle est également en accord avec la campagne Gifts with Vision [des dons éclairés], qui vise à parrainer la vaccination par l'intermédiaire de nos partenaires mondiaux.

**Que faire si on me demande d'écrire une lettre d'exemption pour motifs religieux pour un membre de ma paroisse ou une autre personne?**

La Commission ontarienne des droits de la personne a bien exprimé la différence entre une exemption pour motifs religieux et les « préférences personnelles ou les croyances particulières » non protégées

([http://www.ohrc.on.ca/fr/centre\\_des\\_nouvelles/%C3%A9nonc%C3%A9-de-politique-de-la-codp-sur-l%E2%80%99exigence-de-vaccination-et-de-preuve-de-vaccination](http://www.ohrc.on.ca/fr/centre_des_nouvelles/%C3%A9nonc%C3%A9-de-politique-de-la-codp-sur-l%E2%80%99exigence-de-vaccination-et-de-preuve-de-vaccination)).

Comme la Confession de foi de l'Église Unie ne soutient pas l'exemption religieuse, le personnel ministériel ne peut pas fournir de documents établissant une exemption pour motifs religieux aux membres de leur communauté de foi ou de la communauté en général. Cela irait au-delà de l'autorité propre à un membre du personnel ministériel. Le Bureau de la vocation considérait toute inquiétude exprimée à l'égard d'une telle activité comme une violation présumée des Normes d'éthique pour le personnel ministériel (6d) et prendra les mesures qui s'imposent.

**Qu'en est-il de ma vie privée? Les renseignements relatifs à ma santé ne sont-ils pas confidentiels? Puis-je refuser de divulguer mon statut vaccinal à mon Comité MP ou au Bureau de la vocation?**

Le Bureau de la vocation ne recueille pas les certificats de vaccination et n'a pas accès aux passeports vaccinaux du personnel ministériel.

Il est raisonnable et justifié de demander au personnel ministériel actif de déclarer son statut vaccinal contre la COVID-19 pendant cette pandémie.

**Que faire si j'hésite à recevoir un vaccin contre la COVID-19 en raison de mes origines culturelles?**

Voir le document de référence ci-joint.

Le personnel ministériel qui hésite à se faire vacciner pour de sérieuses raisons culturelles et historiques devrait en parler avec la charge pastorale avec laquelle ils ont une alliance, comme il est précisé ci-dessus. Il est conseillé aux communautés de foi qui s'engagent dans ce genre de discussion de consulter le document de référence ou d'autres ressources ainsi que leur conseil régional, et de faire preuve d'empathie.

**Est-ce que cette interprétation est temporaire?**

Oui, il s'agit d'une interprétation temporaire tandis que nous poursuivons la lutte contre la pandémie de COVID-19.

**À qui dois-je montrer mon certificat de vaccination ou mon passeport vaccinal? Est-ce au ministre ou à la ministre de mon Bureau de la vocation?**

Le Bureau de la vocation ne recueille pas les certificats de vaccination et n'a pas accès aux passeports vaccinaux du personnel ministériel. Le ou la ministre de votre Bureau de la vocation n'a pas besoin de voir votre certificat de vaccination. Cependant, votre communauté de foi peut établir d'autres politiques qui pourraient vous obliger à présenter ces documents à votre Comité du ministère et du personnel.

### **Qu'est-ce que cela signifie d'être entièrement vacciné?**

L'attente indiquée dans la note d'interprétation devra être interprétée comme ayant le même sens que les conseils en matière de santé publique en vigueur.

### **Le fait de me demander de déclarer mon statut vaccinal va-t-il à l'encontre de mes droits fondamentaux?**

Non. La Commission ontarienne des droits de la personne a clarifié que :

la CODP est d'avis qu'exiger la vaccination et la présentation d'une preuve de vaccination afin de protéger les travailleurs dans un lieu de travail ou les personnes qui reçoivent des services est permis en règle générale en vertu du *Code des droits de la personne* (le « Code »), pour autant que des protections soient mises en place pour veiller à ce que les personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner pour des raisons protégées par le Code puissent obtenir une mesure d'adaptation raisonnable. Cela s'applique à tous les organismes.

([http://www.ohrc.on.ca/fr/centre\\_des\\_nouvelles/%C3%A9nonc%C3%A9-de-politique-de-la-codp-sur-l%E2%80%99exigence-de-vaccination-et-de-preuve-de-vaccinations](http://www.ohrc.on.ca/fr/centre_des_nouvelles/%C3%A9nonc%C3%A9-de-politique-de-la-codp-sur-l%E2%80%99exigence-de-vaccination-et-de-preuve-de-vaccinations))

### **Quelle est la différence entre une note d'interprétation et une politique de l'Église?**

Cette note d'interprétation établit un lien entre l'attente que le personnel ministériel soit entièrement vacciné et une politique existante : les Normes d'éthique pour le personnel ministériel. Au besoin, le Conseil de la vocation pourra publier d'autres notes d'interprétation sur d'autres normes applicables au personnel ministériel.

### **Est-ce que cette note s'applique au personnel laïque dans les communautés de foi?**

Le Bureau de la vocation souhaite que le personnel ministériel soit fidèle, bien outillé et efficace. Cette note s'adresse uniquement au personnel ministériel. Sur avis des conseils régionaux, les communautés de foi peuvent élaborer leurs propres règlements pour le personnel laïque.

## Document de référence sur la réticence à l'égard de la vaccination

Le terme *ubuntu* vient du sud de l'Afrique et signifie *humanité*. Une personne empreinte d'*ubuntu* fait preuve de sollicitude, d'humanité et de compassion envers les autres.

Le terme *ubuntu* a été utilisé à plusieurs reprises dans les liturgies de l'Église Unie du Canada. « Une personne est une personne grâce aux autres » ou « Je suis parce que nous sommes » ou « Nous sommes plus humains grâce à la communauté que nous formons avec les autres ». Ainsi, faire preuve d'*ubuntu* n'est pas seulement une question de réalisation de soi, mais aussi d'interaction avec les autres.

Retarder ou refuser la vaccination contre la COVID-19 peut menacer nos communautés, nos relations avec les autres et la santé publique. Il est primordial que nous atteignons un taux de vaccination au sein de la population canadienne qui permettra d'obtenir une immunité collective. Mais il est également important pour nous de comprendre pourquoi des membres de nos communautés hésitent à se faire vacciner.

En tant qu'Église, nous comprenons que la réticence à l'égard de la vaccination se manifeste surtout quand la confiance a été érodée par le racisme et la discrimination systémiques, y compris dans le système de santé et la recherche médicale. Il existe des exemples historiques de recherches contraires à l'éthique sur les populations noires (par exemple, l'étude Tuskegee, menée entre 1932 et 1972, qui a rendu tristement célèbres les mauvais traitements infligés à des hommes noirs dans le cadre d'études sur la syphilis et son traitement); la sous-représentation des minorités dans la recherche en santé et les essais de vaccins; les inquiétudes concernant les effets secondaires; et les expériences négatives en matière de santé, en particulier chez les Noirs, les Autochtones et autres personnes racisées.

Nous reconnaissons que certains groupes minoritaires racisés éprouvent une profonde méfiance historique à l'égard du gouvernement et des organismes de santé publique. On ne peut pas faire abstraction du traumatisme historique dû aux abus de la science biomédicale qui ont contribué en synergie à la méfiance institutionnelle et interpersonnelle.

Il nous fait horreur qu'on trouve encore ce genre de raisonnement dans l'histoire récente. En avril 2020, le D<sup>r</sup> Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a qualifié de racistes les commentaires de deux médecins français. Lors d'un débat télévisé, les médecins ont laissé entendre qu'on pourrait faire l'essai d'un vaccin contre le coronavirus dans des pays africains parce qu'on n'y trouve « pas de masque, pas de traitement, pas de réanimation ». Auparavant, l'un des médecins avait déclaré que des études similaires ne fonctionneraient pas sur les travailleuses et travailleurs de la santé australiens et européens, car ils ont accès à des équipements de protection individuelle.

Nous croyons qu'il est possible de mieux renseigner les personnes qui hésitent pour ces raisons sur les preuves scientifiques, ce qui les rassurera quant à l'innocuité, à l'efficacité et à la nécessité des vaccins. Plus important encore, nous affirmons que ces personnes ne sont pas des *antivaccinalistes*. À cette fin, nous encourageons le personnel ministériel qui hésite à se faire vacciner pour de sérieuses raisons culturelles et historiques d'en discuter avec la charge

pastorale avec laquelle ils ont une alliance. Nous les encourageons à prendre en considération leur communauté et à contempler l'éthique de l'*ubuntu* dans leurs efforts pour réaliser notre humanité, à la fois par la réalisation de soi et par le communautarisme. Ce dialogue est le meilleur moyen d'assurer la réussite de la relation pastorale.

Sans un tel dialogue, il peut y avoir rupture. Une rupture de la relation pastorale nécessitera alors l'intervention du conseil régional en tant qu'autre membre de la communauté d'alliance. Toute autre mesure nécessaire sera transmise au Bureau de la vocation, conformément au processus établi.

### Sources

En français :

Gouvernement du Canada, « Vaincre l'hésitation face à la vaccination dans le contexte de la COVID-19 : À l'intention des fournisseurs de soins de santé » (7 mai 2021).

La Presse, « Afrique et vaccin : l'OMS fustige des propos « racistes » et « une mentalité coloniale » » (6 avril 2020).

Métro, « Les communautés racisées plus réticentes à se faire vacciner » (4 juin 2021)

Radio-Canada, « La communauté noire plus hésitante à recevoir le vaccin contre la COVID-19 » (15 mars 2021).

En anglais :

BBC News Service, “Coronavirus: Africa will not be testing ground for vaccine, says WHO,” (6 avril 2020).

Laurencin, Cato T., “Addressing Justified Vaccine Hesitancy in the Black Community,” *Journal of Racial and Ethnic Health Disparities* 8 (2021), 543–546.

Quinn, Sandra, et al., “Exploring the Continuum of Vaccine Hesitancy Between African American and White Adults: Results of a Qualitative Study,” *PLoS Currents* (publié en ligne le 29 décembre 2016).

Razai, Mohammad S., Tasnim Osama, Douglas G.J. McKechnie, et Azeem Majid, “Covid-19 vaccine hesitancy among ethnic minority groups,” *BMJ* 2021; 372:n513 (publié le 26 février 2021).